Envoyé en préfecture le 10/09/2018
Reçu en préfecture le 10/09/2018
Affiché le
ID : 974-219740123-20180910-AR2018_356-AR

VILLE DE
SAINT-JOSEPH
Administration générale
Direction générale des services

ARRÊTE n° 356 /2018

Portant nomination de deux mandataires
pour la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage de Saint-Joseph

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°21 du 25 janvier 2018 portant constitution d'une régie de recettes pour la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage de Saint-Joseph,

VU l'arrêté n°22 du 25 janvier 2018 portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant pour la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage de Saint-Joseph,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire le 21 août 2018,

VU l'avis conforme du régisseur titulaire - Monsieur Philippe GIGAN le 28 août 2018,

VU l'avis conforme du régisseur suppléant – Madame Martine LALLEMAND le 29 août 2018,

CONSIDÉRANT qu'il importe de procéder à la nomination de deux mandataires pour la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage,

ARRÊTE

Article 1er .- Monsieur GARCIANNE Thierry et Madame HOSTEIN Manuella sont nommés mandataires de la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage de Saint-Joseph, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes de la Médiathèque du Sud Sauvage de Saint-Joseph, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 .- Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie de recettes, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 .- Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Fait à Saint-Joseph, le 10 SEP. 2018
Le Maire,

Patrick LEBRETON

Affiché le :

Le régisseur titulaire – M. GIGAN Philippe
(nommé par arrêté n°22 du 25 janvier 2018)
(1) Vu pour acceptation
Notifié le : 20/09/2018
Nom-prénom : GIGAN Philippe
Signature

Le régisseur suppléant- Mme. LALLEMAND Martine
(nommé par arrêté n°22 du 25 janvier 2018)
(1) Vu pour acceptation
Notifié le : 18/09/18
Nom-prénom : LALLEMAND Martine
Signature

Le mandataire – M. GARCIANNE Thierry
(1) Vu pour acceptation
Notifié le : 18/09/2018
Nom-prénom : GARCIANE Thierry
Signature

Le mandataire – Mme. HOSTEIN Manuella
(1) Vu pour acceptation
Notifié le : 20/09/2018
Nom-prénom : HOSTEIN Manuella
Signature

(1) Mettre la mention manuscrite « Vu pour acceptation »